



ordre de transfert annuaire tel

Par **videogirlseve**, le **28/10/2008** à **15:10**

J'ai renvoyé un document par fax pour la mise à jour des données professionnelles concernant le transfert des données du 12 vers les 118 et au tel on m'a dit que la mise à jour était gratuite mais cela n'est précisé sur le doc
on m'a dit au téléphone que le montant mensuel de 826 Euros n'est valable que pour la création de logo et que si je ne cochais pas la case, il n'y aurait pas de factures. Hors sur les CGV il est indiqué que cela concerne la vente d'un emplacement sur le site Internet www.118.com et la revue de presse et je ne souhaite en aucun cas la facturation d'un service que je n'ai pas demandé.

Je voudrais savoir si une lettre avec AR me protège d'un contrat et Si l'ordre de transfert est considéré comme un contrat, **celui-ci est - il caduc car il n'y a pas de signature sur l'ordre de transfert juste un tampon de la société ?**

merci d'avance pour vos réponses